

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
20/04/2020

Dossier complet le :
20/04/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0097

1. Intitulé du projet

Ré-ensablement de la plage Gazagnaire à Cannes (Alpes Maritimes) par apport de sable par voie terrestre

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Ville de Cannes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BRUNETEAUX Françoise, Adjointe Déléguée aux travaux, aux projets structurants, au littoral et à la protection des plages

RCS / SIRET

2 1 0 6 0 0 2 9 2 0 0 0 1 0

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
13° Travaux de rechargement de plage	Ré-ensablement de la plage Gazagnaire à Cannes à hauteur de 2000 mètres cubes maximum

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet de ré-ensablement de la plage de Gazagnaire à Cannes, par apport de 2000 mètres cubes maximum de sables fournis par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande.

4.2 Objectifs du projet

La Ville de Cannes réalise depuis 2004 des travaux annuels de ré-ensablement de plages urbaines afin de compenser l'érosion et d'offrir aux cannois et estivants un espace balnéaire de qualité.

Ces dernières années, le ré-ensablement a concerné essentiellement les plages des boulevard Jean Hibert et du Midi - Louise Moreau mais la plage Gazagnaire, situé à l'Est de Cannes, subit également une érosion particulièrement marquée.

Le projet tient compte:

- du besoin en termes de maintien du trait de côte;
- des disponibilités en sables et de leurs caractéristiques;
- de la présence des herbiers de Posidonies à proximité.

Une étude des incidences cumulatives des rechargements est également jointe au présent formulaire, comme demandé dans le cadre de l'arrêté AE-F09319P0019 de mars 2019.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les sables seront fournis uniquement par voie terrestre par une entreprise spécialisée avec laquelle la Ville de Cannes a signé un marché à bons de commande.

Ils proviendront de carrières. La granulométrie et la qualité de ces sables seront contrôlées avant leur mise en place sur les plages. Les travaux de rechargement seront réalisés de nuit avec des camions de 30 tonnes sur une période de 15 jours environ au mois de juin :

Leur mise en œuvre se déroulera comme suit:

- chargement et transport des sables par camions depuis leur lieu de stockage jusqu'à la plage;
- déchargement des sables et régalinge par les engins.

Ces travaux seront réalisés selon les modalités précisées dans l'étude jointe, avec notamment un suivi de la santé des herbiers qui sera effectué à l'automne.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Pas de phase d'exploitation (travaux ponctuels).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

D'après l'article R122-2 du Code de l'Environnement, les travaux de rechargement de plage sont soumis à un examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume de sables à recharger sur la plage	2000 m3 maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Cannes:
plage de Gazagnaire

Coordonnées géographiques¹

Long. __° __' __" __. Lat. __° __' __" __.

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 7° 03' 87" 24 Lat. 43° 53' 79" 92

Point d'arrivée :

Long. 7° 04' 01" 76 Lat. 43° 54' 14" 71

Communes traversées :

Cannes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF marine de type II: Golfe de la Napoule (06003000) ZNIEFF marine de type I: Est du Golfe de la Napoule (06003002)
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Commune de Cannes
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Zone sensible à l'eutrophisation: Côtiers de la Grande Frayère au Loup

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Siagne (approuvé) PPRIF (approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Site inscrit: bande côtière de Nice à Théoule
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet ne se situe au sein d'aucun site Natura 2000 Cependant, le site "Baie et Cap d'Antibes - Iles de Lérins" est à proximité (FR9301573)
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Apport de sables par voie terrestre provenant de carrières pour compenser une situation fortement déficitaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Non: le rechargement en sable ne se fera que sur les premiers mètres sur l'estran. Les zones d'herbiers de Posidonies, bien que proches, ne seront pas atteintes. NB: un suivi de la biocénose a été réalisé fin 2019 et sera effectué après réensablement.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Non: la zone Natura 2000 à proximité ne sera pas atteinte par le projet.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	La compatibilité granulométrique et la qualité sanitaire des sables fournis seront contrôlées, pour chaque chargement de sable, avant dépôt sur la plage. Les sables non conformes ou présentant des risques vis-à-vis de la qualité sanitaire seront refusés.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les approvisionnements auront lieu de nuit sur une période maximale de 0.5 mois.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les nuisances sonores pourront provenir des camions et des engins de régalinge des sables lors des opérations nocturnes de transport et de rechargement. Néanmoins, le niveau sonore restera acceptable (60 à 80 dB).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses pourront provenir des camions et engins de régalage (travaux effectués de nuit). Néanmoins, les travaux ne seront pas à proximité immédiate des habitations.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets de polluants dans l'air pourront provenir des camions et engins de régalage. Néanmoins, ils seront contrôlés et homologués.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet consiste en un ré-ensablement en juin 2020 de la plage Gazagnaire à Cannes pour le maintien de son trait de côte.

Ce ré-ensablement ne sera réalisé que par voie terrestre, sur 15 nuits environ, et les sables apportés ne seront étalés que sur les premiers mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts, au vu du volume prévu, vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet. Un suivi de la phytocénose a, par ailleurs, été réalisé fin 2019 et sera effectué après réensablement.

Le volume de sable concerné est de petite ampleur, de 2000 m3 au maximum. Ces travaux seront réalisés conformément au programme de suivi décrit dans l'étude d'incidences jointe au présent formulaire.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le ré-ensablement sera réalisé sur 15 nuits au maximum et les sables apportés ne seront étalés que sur les premiers mètres de la plage émergée ce qui ne présentera pas d'impacts vis-à-vis des enjeux environnementaux identifiés au niveau ou à proximité de l'emprise du projet, en particulier au vu du volume de petite ampleur projeté (2 000 m3 au maximum).

Par ailleurs, comme précisé dans l'étude d'incidences jointe au présent formulaire, des précautions seront mises en oeuvre lors du chantier pour protéger au maximum les herbiers et un suivi (levé bathymétrique, état de santé des herbiers) sera réalisé à l'automne pour vérifier l'impact de ce rechargement. Des modélisations seront également réalisées afin de mieux comprendre le fonctionnement de cette cellule hydrosédimentaire et permettront d'élaborer une étude d'impact exhaustive à compter de 2022 dans le cadre d'une demande de rechargement pluriannuel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- étude des incidences cumulatives des rechargements

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Cannes

le,

17 AVR. 2020

Signature

Mme BRUNETEAUX
